RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE

Communauté de communes du
HAUT LIMOUSIN EN MARCHE
12, avenue Jean Jaurès
87300 BELLAC

Le 25/01/2021, à Bordeaux,

Objet : Consultation publique sur le projet de PCAET

Monsieur le Président,

L'élaboration concertée et la mise en œuvre opérationnelle d'un Plan Climat-air-énergie territorial à l'échelle de votre communauté de communes est une excellente nouvelle pour notre combat collectif contre le dérèglement climatique.

Notre société RP GLOBAL travaille dans le domaine des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et hydro-électrique) depuis plus de 30 ans dans le monde. En France, cela fait 13 ans que nous développons, construisons et exploitons des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. Nous souhaitons par la présente apporter notre contribution à la consultation publique en cours.

La stratégie et les objectifs que vous fixez dans votre PCAET à l'horizon 2050 sont particulièrement ambitieux et réjouissants, notamment dans les domaines de la rénovation énergétique (39% d'économie d'énergie) ; du développement des énergies renouvelables (178% de la consommation globale) et de l'amélioration des performances environnementales en agriculture.

Les potentiels décrits dans votre diagnostic territorial en matière de développement photovoltaïque et éolien sont bien réels. Dans ce cadre, notre société est active depuis plusieurs années sur votre territoire pour mener des réflexions et développer des projets en concertation notamment avec les élus et les agriculteurs locaux. En effet, nous portons actuellement différents projets éoliens, solaires photovoltaïques au sol et sur bâtiments (avec nos partenaires relais) sur les communes de PEYRAT-DE-BELLAC, ORADOUR-SAINT-GENEST, VAL D'OIRE ET GARTEMPE, et sommes également en réflexion sur d'autres communes. L'ensemble de ces projets pourraient représenter une puissance cumulée de l'ordre de 150 MW.

RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE

Notre projet éolien sur la commune de PEYRAT-DE-BELLAC nous semble en phase avec les axes stratégiques décrits dans votre projet de PCAET. Il est en effet tout à fait cohérent avec les contraintes identifiées dans le Schéma régional éolien, ainsi que les enjeux humains et environnementaux locaux.

Dans la thématique « Les énergies renouvelables & de récupération », l'axe stratégique OS.1 est clairement mis en avant : « Eolien : faire preuve d'une grande ambition avec un ciblage des anciennes ZDE ». Le projet que nous développons à PEYRAT-DE-BELLAC s'inscrit pleinement, à travers la démarche de prospection initiale réalisée, dans cette orientation et dans les données cartographiques présentées dans le projet de PCAET.

Cet objectif permet de conjuguer les ambitions fortes de développement des énergies renouvelables au sein de la communauté de communes avec les attentes du territoire concernant la préservation des enjeux humains et environnementaux. La filière éolienne représente par ailleurs le plus gros potentiel de production parmi les filières renouvelables dans l'estimation à l'horizon 2050.

Le développement de notre projet intègre de façon optimale l'existant sur le territoire et contribue à mettre en valeur le potentiel identifié dans les documents. Il répond en ce sens à l'axe stratégique OS.2 : « Eolien : déployer à court et moyen terme jusqu'à un plateau de productivité ». Le PCAET affiche un objectif ambitieux et le projet que nous portons permettra de participer à son accomplissement. Le volet « Rapport de stratégie » témoigne du fort potentiel de développement de l'éolien (avec un maximum annoncé à 515 GWh/an à l'horizon 2050).

De manière indirecte, remarquons que la mise en place du projet éolien répond à certains axes stratégiques de la thématique « L'agriculture & la sylviculture ». Des mesures fortes en faveur de la biodiversité et d'une gestion durable des forêts sont envisagées. D'autre part, la filière éolienne applique une démarche d'amélioration continue concernant la fin de vie des matériaux utilisés. Ainsi, le projet répond également aux axes stratégiques de la thématique « Les déchets ».

D'autre part, nos projets photovoltaïques s'inscrivent également dans les axes stratégiques du document :

- Nos centrales au sol sont prévues de s'implanter sur des terres *a priori* peu productives du point de vue agronomique, et en tout état de cause, en maintenant, voire en réintroduisant une production agricole sur ces mêmes terres, avec le concours d'exploitants locaux. Il s'agira ainsi de faire perdurer des activités d'élevage sur des prairies permanentes, en respectant des modalités saines d'exploitation (périodes d'intervention, absence de traitement chimique...).
- Nous développons également des projets sur toitures agricoles en partenariat avec des entreprises spécialisées et des exploitants agricoles.

Nous comprenons tout à fait votre volonté de développer prioritairement des projets solaires au sol sur des friches industrielles, et nous recherchons également à privilégier ce type de terrains. Nous souhaiterions toutefois vous alerter sur le fait que selon nos premières analyses, ces seules surfaces ne seraient pas suffisantes pour remplir les objectifs affichés, principalement pour des raisons techniques et économiques.

RENEWABLE POWER
rp GLOBAL
FRANCE

Dans ce contexte, **il nous semble pertinent d'introduire explicitement l'agri-voltaïsme en tant que levier d'actions possibles (axe stratégique ENR 3. et fiche action ENR 3.0), c'est-à-dire la combinaison entre production agricole et production d'électricité à base d'énergie renouvelable**. Les élevages ovins et bovins étant dominants localement, ce type de centrales photovoltaïques entretenues par pâturage, présente en effet de nombreux avantages répondant à plusieurs axes stratégiques de votre PCAET :

- Améliorer l'indépendance alimentaire du territoire en pérennisant voire en renforçant certaines exploitations locales ;
- Augmenter la capacité de stockage de carbone en maintenant voire en augmentant des surfaces de prairies permanentes ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques en réduisant les interventions mécanisées et les traitements chimiques ;
- Accompagner les structures agricoles dans le développement des EnR au sein des exploitations.

Suivant les préconisations de l'évaluation environnementale du projet de PCAET, **nous vous confirmons que nous intégrerons nécessairement des mesures d'évitement et de réduction d'impact proportionnées aux enjeux** de biodiversité (choix des implantations, période de travaux…), de cadre de vie, de paysage et de ressources naturelles (97% des matériaux sont désormais recyclables et aucun produit chimique n'est nécessaire à l'entretien des panneaux).

Dans le cadre des actions AGS 1.0 (mettre en place un Projet alimentaire territorial) et AGS 2.0 (inciter et accompagner l'installation de maraîchers en agriculture bio), ENR 4.0 (impliquer les citoyens et collectivités dans les projets de méthaniseurs portés par des acteurs privés), **d'autres réflexions peuvent également être menées s'appuyant sur des technologies innovantes (serres photovoltaïques, hydrogène vert en power-to-gaz et power-to-power…). Nous nous proposons également de participer à l'ensemble de ces réflexions.**

Nous vous sommes reconnaissants de l'attention qui sera portée à notre contribution et nous tenons à votre disposition pour convenir d'une rencontre si vous le souhaitez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Arnauld PONCHE
Country Manager

Sébastien VOUILLON
Responsable de développement